AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2744
FR0010096354-FS0823

31 décembre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOLOCAL GROUP

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 31 décembre 2014, la société anonyme Edmond de Rothschild Asset Management France[1] (47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris cedex 08), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 décembre 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOLOCAL GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 59 221 443 actions SOLOCAL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SOLOCAL GROUP sur le marché.

[1] Contrôlée par Edmond de Rothschild (France), elle-même contrôlée au plus haut niveau par Edmond de Rothschild Holding SA (Genève). La société Edmond de Rothschild Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 1 161 727 170 actions représentant 1 162 349 891 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.